

ARRETE N° 151 /PM DU 16 OCT 2026

portant nomination d'un responsable à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 80/196 du 09 juin 1980 portant statut des Ecoles de Formation des Personnels de la Production Rurale ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 décembre 2005 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo :

Directeur : **Monsieur NYEMEG Jean**, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule **0691170F**, précédemment Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Extrême-Nord, en remplacement de Monsieur MBOCK Germain.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 16 OCT 2026

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Joseph DION NGUTE

